

DROIT DES PERSONNES, DE LA FAMILLE ET DES SUCCESSIONS

ASSOCIÉS

- Gwénaëlle MADEC
- Albert GRANIER

LMBE intervient dans tous les domaines du droit de la famille, recouvrant des notions aussi variées que le droit « de la séparation » ou « du divorce ».

Cette activité s'étend au droit des personnes, puisque notre Cabinet s'occupe également de dossiers ayant trait, notamment, au droit « de la filiation » et « de l'adoption », ainsi qu'aux domaines tendant à la protection de l'enfant.

Notre cabinet traite ces domaines sous un angle personnel, patrimonial et fiscal, soucieux de répondre aux attentes et intérêts bien compris de la clientèle dans le cadre d'une prestation de conseil ou d'une action contentieuse.

Notre cabinet prête également conseil et assistance dans toutes questions et litiges relatifs au droit « des successions » et des majeurs protégés.

COMPETENCES ET SAVOIR-FAIRE :

LMBE a développé une expérience significative en matière familiale, permettant de concilier et d'assister la clientèle tant devant la juridiction des affaires familiales que du juge pour enfants. Litiges relatifs au droit des successions et des majeurs protégés

A tous les stades de la procédure ou de la prestation de conseil, notre cabinet se fait fort de se préoccuper et de respecter les attentes particulières de la clientèle, en respect de leurs intérêts personnels, patrimoniaux ou fiscaux.

La connaissance du cabinet du droit « des successions » et des perspectives offertes par la dernière réforme en la matière lui permettent de suggérer et de mettre en place des modes intéressants de transmission du patrimoine et, en particulier, des entreprises.